



Date

DEMANDE ENLÈVEMENT ENCOMBRANTS

Nom du demandeur :

Adresse :

N° de téléphone :

NATURE DE L'ENCOMBRANT : (meuble ou électroménager, préciser) :

.....

DATE D'ENLÈVEMENT : 1ers et 3èmes lundis du mois et mardis (si le lundi est un jour férié)

.....

Signature du demandeur,

AVIS DU MAIRE/OUADJOINT

À retourner par mail à : secretariat@pennautier11.fr / (04 68 11 47 84)

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - RAPPEL

Devant la démesure de certains quant à l'utilisation du service « ramassage des encombrants », nous vous rappelons sa fonction : ne sont considérés comme encombrants que les meubles et gros électroménager.

Pour tout autre article la déchetterie est à votre disposition.

Vous devez effectuer votre demande la semaine avant à l'aide de l'imprimé, disponible en mairie, ou sur notre site : www.pennautier.fr

(Délibération du 20 octobre 2010)

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire, nécessaires à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion des locations et des prêts des salles communales. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie, le maire ou l'adjoint et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données sont conservées 10 ans pour les locations et 1 an pour les prêts puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (sous certaines conditions), de portabilité et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : administration@pennautier11.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet. »